

Image not found or type unknown



Divorce non mention sur l'acte

Par **fay1481**, le **29/05/2009** à **18:09**

Bonjour,

j'ai 27ans je me suis mariée'france' en 2003 avec un algerien vivant en algerie.c'était un mariage pour faire plaisir aux parents mais je n'ais jamais vécu avec cet homme.actuellement je vis en cocubinage avec un homme et nous allons bientôt etre parent.

Mon divorce avec cet homme qui vit en algerie à était prononcé sans ma présence tant mieux.j'ai étai en contact avec son avocat qui ne veut pas me remettre un exemplaire du jugement.

Que dois-je faire pour avoir mes papiers de divorce?

ou dois-je faire les démarche? en france ou e algerie?

le mariage est-il reconnu s'il est prononcer a l'etranger et non ps en france?

Merci d'avance pour votre reponse